



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Constatation de perte de recettes - Régie des piscines d'été

Numéro de délibération : CC2026_185

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VANNER, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET

Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUEY Patricia
GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138
Quorum : 70
Présents : 108
Votants : 122
Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu les arrêtés constitutif et modificatif de la régie de recettes pour les piscines d'été en date des 11 mai 2022 et 29 mai 2026,

Considérant les procès-verbaux de contrôle sur place des sous-régies de recettes des piscines d'été de Saint-Hilaire-de-Villefranche en date du 13/07/2026, de Saint-Savinien / Le Mung en date du 23/07/2026, de Matha en date du 24/07/2026, de la piscine de Tonnay-Boutonne en date du 24/07/2026,

Plusieurs vols de caisses ont été commis dans les piscines d'été :

- le 11/07/2026 à la piscine de Saint-Hilaire-de-Villefranche. Ce vol a entraîné la disparition d'un montant en numéraire s'élevant à 682,60 €, correspondant aux recettes et fonds de caisse de la piscine de Saint-Hilaire-de-Villefranche pour la période du 1^{er} au 10/07/2026.
- le 21/07/2026 à la piscine de Saint-Savinien / Le Mung. Ce vol a entraîné la disparition d'un montant en numéraire s'élevant à 1 055,10 €, correspondant aux recettes et fonds de caisse des piscines de Saint-Savinien et de Loulay pour la période du 16 au 19/07/2026.
- le 24/07/2026 à la piscine de Matha. Ce vol a entraîné la disparition d'un montant en numéraire s'élevant à 375,70 € et en chèques à 40 €, correspondant aux recettes et fonds de caisse de la piscine de Matha pour la période du 24 au 25/07/2026.
- le 24/07/2026 à la piscine de Tonnay-Boutonne. Ce vol a entraîné la disparition d'un montant en numéraire s'élevant à 568,50 €, correspondant aux recettes et fonds de caisse de la piscine de Tonnay-Boutonne pour la période du 16 au 19/07/2026.

L'ensemble de ces vols ont fait l'objet d'une constatation par les gendarmes et d'un dépôt de plainte par Vals de Saintonge Communauté.

L'ordonnateur se doit de constater la perte de recettes qui s'élève au total à 2 721,90 €, celle-ci sera prise en charge par la collectivité.

Il est précisé que des mesures ont été prises pour la fin de saison afin de mieux sécuriser les régies.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser la prise en charge par la collectivité du déficit constaté d'un montant total de 2 721,90 €,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 108
- Contre : 5
- Abstention : 9

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_185-DE



Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-President de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026